

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE
VAUCLUSE
N° CR-2017-029**

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

POINT 06

**APPROBATION DU DOCUMENT DE CADRAGE DU PROGRAMME DE SOUTIEN A
L'INTERNATIONALISATION DE LA RECHERCHE POUR L'ANNEE 2018**

La Commission de la Recherche, en sa séance du 23 novembre 2017, sous la présidence de Monsieur Philippe Ellerkamp, Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse modifiés et approuvés le 27 juin 2017,

Vu la délibération de la Commission de la Recherche en formation plénière de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse N°CR-2017-13 du 4 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

La Commission de la Recherche approuve le document de cadrage du programme de soutien à l'internationalisation de la recherche pour l'année 2018 (cf document annexé).

Vote de la Commission de la Recherche : favorable à l'unanimité.

Membres composant le conseil : 32

Membres présents (18) ou suppléés (5) : 23

Membres absents et non suppléés : 9

Avignon, le 30 novembre 2017

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

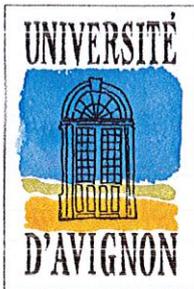
Philippe ELLERKAMP



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
AFFAIRES GÉNÉRALES ET
INSTITUTIONNELLES
Campus Hannah Arendt
Site Centre-ville
74 rue Louis Pasteur – Case 1
84029 AVIGNON CEDEX 1
<http://www.univ-avignon.fr>

Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le

0 7 DEC. 2017



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

Programme de soutien à l'internationalisation de la recherche

Objectifs

Ce programme s'adresse aux chercheurs qui projettent de soumettre un article ou une réponse à un appel à projet en anglais et qui éprouvent le besoin d'un accompagnement linguistique pour la rédaction de leur document de soumission. Cet accompagnement sera réalisé par un intervenant spécialiste de la langue cible qui corrigera le document avec l'un de ses auteurs.

Le programme doit permettre d'augmenter significativement les chances de succès du projet. De plus, cet accompagnement doit conduire les chercheurs à améliorer leur maîtrise de la langue ciblée.

Critères de recevabilité

Pour être recevables, les demandes doivent :

- être présentées par un chercheur statutaire de l'UAPV, rattaché principalement à un laboratoire de l'établissement ;
- viser le montage d'un projet ou une publication dans une revue référencée, d'audience internationale et reconnue comme majeure dans son domaine de recherche ;
- concerner la correction d'un document de soumission abouti, de qualité rédactionnelle convenable. Cette correction sera réalisée conjointement par l'intervenant et l'auteur principal du document.

Critères d'évaluation

Le projet, qu'il s'agisse d'un projet de recherche ou d'un projet de publication, sera évalué selon les critères suivants :

- la contribution potentielle du projet à l'internationalisation de la recherche de l'UAPV, en particulier en terme de rayonnement international et de développement de réseaux internationaux ;
- la contribution du projet aux priorités de la politique scientifique de l'établissement ;
- la qualité scientifique du projet ;
- l'historique des attributions dont le candidat aurait bénéficié les années passées.

Modalités de soumission

Les demandes seront traitées au fil de l'eau par la commission recherche (CR) du conseil académique de l'UAPV. Elles devront être déposées dans le SI recherche au moins 15 jours avant la réunion de la CR ; elles seront traitées par la maison de la recherche qui contrôlera leur recevabilité et qui s'appuiera sur les compétences de la maison de l'international pour la recherche des intervenants.

Les dossiers de candidature seront composés de :

- un CV court du porteur de projet ;
- une description du projet (d'une page au plus) accompagnée d'un argumentaire précisant la façon dont le projet répond aux objectifs du programme et à ses critères d'évaluation ;
- un avis du directeur de laboratoire.

La contractualisation du travail réalisé par l'intervenant sera gérée par la Maison de la Recherche.

Le dépôt d'une demande de soutien est un engagement à aller au bout du processus de soumission et à rendre compte, à la CR, des résultats du projet.

Date de clôture de l'appel : 1^{er} novembre 2018